



SCENIC ROADS

ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

Sauf dispositions contraires des conditions particulières à chaque programme, l'agence perçoit du client, 30 % du prix du voyage à la réservation..Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du prix doit être effectué 45 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les commandes intervenant moins de 45 jours avant le départ, le règlement intégral des prestations est requis.

RESPONSABILITÉ DE L'AGENCE

Les circuits vous permettent de voyager en autonomie sans guide, où vous voulez, avec qui vous voulez, quand vous voulez sans vous soucier de l'organisation ni de la logistique. Nous vous proposons un itinéraire (circuit) pour lequel nous réservons vos hébergements. location de voitures, activités etc...

Hébergements : Dans le cas où l'hotel donné sur le devis n'est pas disponible nous garantissons un autre hôtel de catégorie équivalente

FRAIS DE MODIFICATION ET D'ANNULATION

Toute annulation doit faire l'objet d'un email adressé à l'agence locale. Le montant des frais d'annulation varie en fonction du moment où intervient l'annulation :

- A plus de 30 jours du départ : remboursement total
- Entre 30 et 22 jours du départ : 25% du prix du voyage
- Entre 21 et 8 jours du départ : 50% du prix du voyage
- Entre 7 et 3 jours du départ : 75% du prix du voyage

A moins de 3 jours du départ et après la date de départ : 100% du prix du voyage

Annulation/résolution par certains participants et maintien du voyage pour les autres Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera fait application pour celui ou ceux qui annule(nt) des frais ci-dessous : — pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème de frais d'annulation sera calculé pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations personnelles (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation ; et — pour les prestations partagées maintenues pour les participants au voyage : des frais égaux à 100 %, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote-part des prestations partagées du voyage.

FORMALITÉS :

Il est de la responsabilité du voyageur de s'informer des formalités de police et sanitaires nécessaires à l'entrée de chaque pays prévu au programme, pour chacun de ses participants. Scenic Roads , ne peut être tenu pour responsable dans le cas où le client ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police ou de douane. Il appartient au voyageur de s'informer des formalités pour les passagers de nationalité étrangère. Pour les mineurs, les parents sont tenus d'avoir en leur possession des documents en règle. Tous frais et pénalités devront être supportés par les passagers. Il est ici rappelé que le code du tourisme fait obligation à l'agence de voyages d'informer ses clients des formalités de police et sanitaires pour le franchissement des frontières. Il appartient en conséquence à l'agence de voyages de se conformer à cette réglementation y compris pour les personnes ressortissantes d'un état membre de l'Union Européenn

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX VOYAGES

Le circuit s'effectue, dans la majorité des cas, sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur. Chaque voyageur devra notamment : — être capable de se repérer sur une carte avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ; — se repérer à l'aide des balises éventuelles, des indications du dossier de voyage, et des cartes mises à sa disposition ; — choisir un horaire de départ adapté à la durée des étapes et au rythme de marche de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ; — se renseigner quotidiennement

sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ; – se présenter aux dates prévues dans les lieux d'hébergement indiqués au programme ; – emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme – être en possession des polices d'assurance et d'assistance souscrites, ainsi que des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ; – Il est conseillé aux voyageurs de posséder un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné. Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/ leurs frais. Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité de Scenic Roads ne saurait être engagée, notamment : – en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ; – en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ; – en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Scenic Road

ASSURANCES

Les assurances rapatriement sanitaire, soins médicaux et rapatriement des bagages ne sont pas comprises dans le prix de nos prestations

APRÈS-VENTE

Les clients qui ont des observations à faire sur le déroulement de leur voyage sont priés de les transmettre, dans les 30 jours suivant leur retour, accompagnés des pièces justificatives et des originaux des bons de prestations à l'appui ainsi que la facture de l'agence.

TARIF

Les prix indiqués dans la brochure, sur nos sites internes et dans les devis sont calculés d'après les conditions économiques du moment, et susceptibles d'être actualisés en fonction des fluctuations des tarifs aériens et terrestres, de la parité des monnaies et de la variation des tarifs hôteliers et ce jusqu'au solde de la facture.

Certaines composantes de nos prix sont calculées sur la base du dollar US au cours du jour.